

Commune de DRACY LES COUCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 avril 2017

Etaients présents : BUDIN Georges – CARREZ Jean-Pierre – CHAVY Michel – CLAIR Patrice – DEMONTMEROT Julien – MARCHAL Catherine – MASSE Laëtitia– POINSOT Christophe BOUILLLOT Annie (pour la présentation du budget 2017)

Absente excusée : AILHAUD Marie Ange

Absente : VALLET Betty

Secrétaire : Patrice CLAIR

Points abordés au cours de la séance

- Compte administratif 2016 : Le compte administratif de 2016 a été adopté à l'unanimité des présents (en l'absence de Mr Le Maire).
 - Pour 2016, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 105 476,53 €, les recettes à 172 611,71 €, soit un excédent de 67 135,18 € ; les dépenses d'investissement s'élèvent à 346 029,36 € et les recettes à 277 610,89 €, soit un déficit de 68 418,47 €.
Les résultats cumulés de l'année 2015 et de l'année 2016 font apparaître un déficit d'investissement de 131 549,34 € (hors restes à réaliser) et de 145 929,34 € en prenant en compte les restes à réaliser 2016 (RAR dépenses de 41 000,00 €, RAR recettes de 26 620,00 €), et un excédent de fonctionnement de 201 402,20 €.
- Compte de gestion 2016 : le compte de gestion établi par M le Trésorier étant identique au compte administratif, le conseil adopte à l'unanimité des présents ce compte.
- Affectation du résultat : Il est proposé d'affecter 55 472,86 € en recettes de fonctionnement, 145 929,34 € en recettes d'investissement, et de reporter le déficit d'investissement de 131 549,34 € pour le budget 2017.
- Vote des 3 taxes : Les taux retenus pour 2017 sont respectivement de 11,34 pour la taxe d'habitation (TH), de 14,05 pour la taxe foncière bâtie(TFB) et 38,27 pour la taxe foncière non bâtie (TFNB), sans évolution par rapport à l'année 2016. La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.
- Budget prévisionnel 2017 : Mme BOUILLLOT présente au conseil le détail du budget primitif 2017 ;
 - Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 215 423,00 €.
 - Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 255 772,00 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

- Subventions : le conseil décide de verser les subventions suivantes aux différentes associations:
 - France ADOT 71 : 75 €, PEP : 75 €, Restaurants du Cœur : 75€, Donneurs de sang du Couchois : 75€, Agri solidarité : 75 €, AFSEP 75 €.
- Tarifs des concessions du cimetière : les tarifs n'ayant pas été revus depuis 2001, il est décidé, après débat puis délibération du conseil municipal les évolutions suivantes :
 - Concession trentenaire : 120,00 €.
 - Concession cinquantenaire : 200,00 €.
 - Suppression des concessions perpétuelles.

Par ailleurs, il reste à engager l'étude de reprise des concessions anciennes non entretenues ; le délai pour cette démarche est de l'ordre de 4 ans.

- Réfection de la toiture du clocher : l'entreprise VERDENET est intervenue pour évaluer les causes de l'inclinaison anormale de la croix de l'église. Le coût de location de la nacelle nécessaire à son intervention s'élève à 775, 43 €. M.VERDENET devrait faire parvenir prochainement un devis 'estimatif' sommaire pour réaliser les travaux de remise en état. Les travaux s'avérant complexes, il préconise de faire plutôt appel à une entreprise spécialisée. Par ailleurs, il semble nécessaire qu'un architecte pilote cette opération délicate, sachant que l'église se trouve également à moins de 500 mètres du château désormais classé. Le conseil donne son accord pour que G.BUDIN engage les opérations nécessaires.
- Restauration du monument aux morts : deux devis ont été établis pour la réfection du monument (nettoyage, remise en état des inscriptions et inscription de deux noms de soldats morts pour la France n'y figurant pas). Le conseil retient l'offre de l'entreprise MARBRERIE BLONDEAU à Mazenay, pour un montant de 2795,00 €. Mme BOUILLOT précise qu'une aide peut être obtenue auprès de l'ONAC pour le financement de ces travaux ; le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.
- Acquisition de matériel pour l'employé municipal :
 - Achat d'une tondeuse : le conseil donne son accord pour l'achat d'une tondeuse référence G53TKE , d'un coût de 541,67 € HT chez la S.A.R.L LOCA DHEUNE.
 - Achat d'un nettoyeur haute pression : le conseil approuve l'acquisition d'un nettoyeur électrique référence PW145C d'un coût de 379,92 € HT, chez la S.A.R.L LOCA DHEUNE.
 - Achat de petit outillage : C.DEFOSSE ne disposant pas des moyens suffisants (boite à outil avec clés, tournevis, forets....) pour bien assurer son activité, J.DEMONTMEROT propose de se renseigner auprès de différents fournisseurs pour l'acquisition de ce petit matériel.
 - C.DEFOSSE a établi une liste de propositions pour améliorer l'environnement du village (achat de plantes, d'arbustes,...) ; les conseillers ont noté que d'ores et déjà une amélioration sensible a été apportée aux parterres, jardinets, et donnent leur accord pour poursuivre selon les propositions faites par C.DEFOSSE.
- Questions diverses :
 - Contrat de travail de Clément DEFOSSE : le contrat initial se terminant fin avril, le conseil donne son accord à l'unanimité pour établir un nouveau contrat d'une durée de 6 mois.
 - Pouvoirs de police du Maire : le conseil donne son accord pour que G.BUDIN conserve les pouvoirs de police concernant les arrêtés de voirie, stationnement, etc ...et que ces pouvoirs ne soient pas transférés à la CCGAM.
 - Bâtiment ' A la dépanne' : l'entreprise VERDENET a établi un devis pour la réfection d'une portion de toiture située rue du four, suite au constat de fuites d'eau en cas de pluie. Le

devis des travaux s'élève à 2410,50 € HT soit 2892,60 € TTC. Le conseil donne son accord pour engager ces travaux.

- Un point a été fait sur la situation des différents logements communaux et sur les mesures à engager.
- Bibliothèque : dans le cadre de l'intégration de Dracy-lès-Couches à la CCGAM, la bibliothèque de Dracy devrait rejoindre le réseau des bibliothèques de la CCGAM et se rapprocher de la bibliothèque de Couches. Cette intégration permettra un accès plus facile aux ouvrages de la BDSL, ainsi qu'aux actions d'informatisation prévues par la CCGAM.
- Equipements pour la jeunesse : M.A.AILHAUD a fait part au Maire de son souhait de doter la commune de quelques équipements destinés à la jeunesse du village. Le principe d'achat d'une table de ping-pong en ciment est validé par le conseil. Pour l'autre équipement (balançoire), les contraintes de sécurité sont à examiner avant toute décision.
- Travaux de voirie sur la voie romaine : la commune de Couches a engagé des travaux pour améliorer l'état d'une portion de chemin située sur l'ancienne voie romaine, près de la croix ; ce chemin étant mitoyen avec Dracy, la commune de Couches souhaiterait que 50% du coût soit pris en charge par Dracy, soit un montant de l'ordre de 450,00 € . Le conseil donne un avis favorable à cette demande.
- Le conseil donne son accord pour régler à M.BEUSLIN la somme de 80,50 € concernant l'achat de fournitures pour la remise en état du palier d'accès aux deux appartements situés au premier étage de la Mairie.
- Numérotation des rues : les plaques de rue et numéros d'habitation ont été reçus. Il reste à installer ceux-ci sur les différentes habitations.
- G.BUDIN informe le conseil que le bureau d'information de l'office de Tourisme est ouvert à Couches depuis le 1^{er} avril ; une deuxième personne devrait arriver à compter du 1^{er} mai.

Dracy-lès-Couches le 11 avril 2017

Le Maire,
G. BUDIN

